

## Décision 13-DCC-73 du 26 juin 2013

relative à la constitution par les mutuelles Harmonie Mutuelle, Mutuelle Nationale de l'Aviation Marine, Mutuelle SMAR, Mutuelle de Mare Gaillard et La France Mutualiste d'une Union Mutualiste de Groupe "Groupe Harmonie" contrôlée exclusivement par Harmonie Mutuelle

Posted on: 19 juillet 2013 | Secteurs :

**BANQUE / ASSURANCE**

---

### Présentation de la décision

#### Informations sur la décision

##### Type d'opération

Création d'entreprise commune

##### Partie notifiante

Harmonie Mutuelle, Mutuelle Nationale de l'Aviation Marine, Smar, Mare Gaillard et France Mutualiste

##### Dispositif(s)

Autorisation

##### Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Non

## Lire

le texte intégral de la décision

239.74 Ko